

Fiche d'information

Conforme au format de la fiche de données de sécurité défini par l'ann. II du règl. REACH, mais non requis par l'art. 31

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Code :	901859+K56350036 0.4%
Dénomination	Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN
UFI:	U0R2-WWCE-AC8W-SSJ9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description/Utilisation	Nettoyant polyvalent
-------------------------	----------------------

Utilisations identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Nettoyant polyvalent	-	-	✓
Utilisations déconseillées			

Tous ceux non mentionnés parmi les utilisations recommandées

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche d'information

Raison sociale	OPAC SRO
Adresse	Lichoceves 57
Localité et État	252 64 Lichoceves Czech Republic
	tel. +42 0 315 636 000
	www.opac.it

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche d'Information,

info@opac.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à tel. +42 0 315 636 000 (heures de bureau)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

Classification et indication de danger : --

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger au sens du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et de ses modifications et adaptations ultérieures.

Pictogrammes de danger --
:

Mention d'avertissement : --

Mentions de danger : --

OPAC SRO	Révision n° 1 Date de révision 26/05/2026
901859+K56350036 0.4% Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN	Imprimé le 26/05/2026 Page n° 2/10

Conseils de prudence : --

Composants (Réglementation 648/2004)

Inférieur à 5% Agents de surface
non ioniques

Parfum

Conservateurs : PHENOXYETHANOL, LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE, PYRITHIONE SODIUM

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Information non pertinente

3.2. Mélanges

Le produit ne contient pas de substances classées dangereuses pour la santé ou pour l'environnement au sens des dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et de ses modifications et adaptations ultérieures) en quantités telles qu'elles nécessitent une déclaration.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n'est prévu. Les informations qui suivent sont des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux.
En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.
En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est connue sur les symptômes et effets provoqués par le produit.

4.3. Indication de l'éventuelle nécessité de consulter immédiatement un médecin et de traitements spéciaux

En cas de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin.

Moyens à avoir à disposition sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutané et oculaire.

OPAC SRO	Révision n° 1 Date de révision 26/05/2026
901859+K56350036 0.4% Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN	Imprimé le 26/05/2026 Page n° 3/10

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger.
Porter des équipements de protection appropriés (y compris les équipements de protection individuelle visés à la section 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour les opérateurs que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Les éventuelles informations relatives à la protection individuelle et à l'élimination figurent aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche d'information. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'accéder aux zones où l'on mange.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés dans un endroit bien ventilé, à l'abri des rayons directs du soleil. Conserver les récipients à l'écart d'éventuels matériaux incompatibles, en vérifiant la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne) :
10

OPAC SRO	Révision n° 1 Date de révision 26/05/2026
901859+K56350036 0.4% Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN	Imprimé le 26/05/2026 Page n° 4/10

7.3. Utilisations finales particulières

Informations non disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Informations non disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES MAINS
Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU
Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX
Non indispensable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387). Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE
Les émissions issues des processus de production, y compris celles provenant des équipements de ventilation, devraient être contrôlées afin de respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
État physique	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	0 °C	Substance : EAU
Point d'ébullition initial	pas disponible	Substance : EAU Point d'ébullition initial : 100 °C
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieure d'explosivité	pas applicable	Motif de l'absence de donnée : non explosif
Limite supérieure d'explosivité	pas applicable	Motif de l'absence de donnée : non explosif
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammation	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	9,5-10,5	Concentration : 100 % Température : 20 °C

Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	pas applicable	Motif de l'absence de donnée : Le produit est un mélange
Pression de vapeur	pas applicable	Substance : EAU
		Pression de vapeur : 17,5 mmHg
Densité et/ou Densité relative	1,00	
Densité de vapeur relative	pas applicable	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations relatives aux classes de dangers

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives	aucun groupe chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	aucun groupe chimique associé à des propriétés comburantes

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter toutefois les précautions habituelles à l'égard des produits chimiques.

10.5. Matériaux incompatibles

Informations non disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations non disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le Règlement (CE) n. 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations non disponibles

Informations sur les voies probables d'exposition

Informations non disponibles

OPAC SRO	Révision n° 1 Date de révision 26/05/2026 Imprimé le 26/05/2026 Page n° 6/10
901859+K56350036 0.4% Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN	

Effets immédiats, différés et effets chroniques résultant d'expositions à court et à long terme

Informations non disponibles

Effets interactifs

Informations non disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (inhalation) du mélange :	Non classé (aucun composant significatif)
ATE (ingestion) du mélange :	Non classé (aucun composant significatif)
ATE (contact cutané) du mélange :	Non classé (aucun composant significatif)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur d'autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés ayant des effets sur la santé humaine faisant l'objet d'une évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

OPAC SRO	Révision n° 1 Date de révision 26/05/2026
901859+K56350036 0.4% Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN	Imprimé le 26/05/2026 Page n° 7/10

12.1. Toxicité

Informations non disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations non disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations non disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations non disponibles

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés ayant des effets sur l'environnement faisant l'objet d'une évaluation.

12.7. Autres effets indésirables

Informations non disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI. EMBALLAGES CONTAMINÉS Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro ID

non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

14.3. Classes de danger pour le transport

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par les utilisateurs

non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux actes de l'IMO

Information non pertinente

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Dispositions législatives et réglementaires en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006

Produit	
Point	40

Substances contenues	
Point	75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

OPAC SRO	Révision n° 1 Date de révision 26/05/2026
901859+K56350036 0.4% Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN	Imprimé le 26/05/2026 Page n° 9/10

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm:

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations non disponibles

Règlement (CE) Nr. 648/2004

Composants conformes au Réglementation (CE) No. 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la Réglementation (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classification relative à la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, du 18 avril 2017)

WGK 3 : Très dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK : Classe de danger pour l'eau (Allemagne).

OPAC SRO	Révision n° 1 Date de révision 26/05/2026
901859+K56350036 0.4% Blink All purpose wipes 50 pcs - AUTUMN SPICED PUMPKIN	Imprimé le 26/05/2026 Page n° 10/10

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Ann. II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
 23. Règlement délégué (UE) 2023/707
 24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
 25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
 26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
 27. Règlement délégué (UE) 2024/2564 (XXII Atp. CLP)
 28. Règlement (UE) 2024/2865
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Web IFA GESTIS
 - Site Web de l'Agence ECHA
 - Base de données de modèles de FDS de substances chimiques - Ministère de la Santé et Istituto Superiore di Sanità

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.